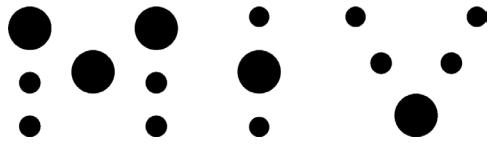


LE MUSÉE
DES INSTRUMENTS À VENT
LA COUTURE-BOUSSEY

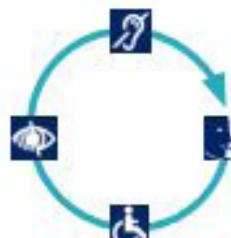


REGISTRE
PUBLIC
D'ACCESSIBILITÉ





Accessibilité de l'établissement



Bienvenue au Musée des instruments à vent

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui

non



→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui

non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé

oui non

→ Le personnel connaît le matériel

oui non



Contact : Adèle ARGHYRIS et Capucine DOOMS



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET : 20007145400017

Adresse : 2 rue d'Ivry, Place de l'église, 27750 La Couture-Boussey



**Certaines prestations
ne sont pas
accessibles**



1. Les toilettes du Musée ne sont pas accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non

SOMMAIRE

[Le Musée des instruments à vent](#)

[L'accessibilité au Musée](#)

[Plan du Musée](#)

[Fiche pratique : Bien accueillir](#)

[Annexe](#)

LE MUSÉE DES INSTRUMENTS À VENT



Premier musée de France dédié à la facture instrumentale et créé par des ouvriers spécialisés dans la fabrication d'instruments de musique, Le Musée des instruments à vent présente une collection remarquable d'instruments, d'archives, d'outils et de machines datées du XVIII^e siècle à nos jours. Vous pourrez y retrouver des ensembles de flûtes, de clarinettes, de hautbois ou encore de bassons, témoins de l'intensité de la production des instruments à vent à La Couture-Boussey depuis les années 1700.

Labellisé « Musée de France », il conserve, valorise et maintient en vie la mémoire des facteurs, des entreprises, des femmes et des hommes qui ont travaillé et travaillent encore dans la région. Situé au cœur du bassin couturiot, le musée vise à transmettre l'histoire économique, sociale et artistique de La Couture et des villages alentours.



L'ACCESSIBILITÉ AU MUSÉE

Le Musée des instruments à vent est labellisé Tourisme et Handicap pour les handicaps mental et visuel.

L'entrée du Musée est gratuite.

Référentes Accessibilité : Mme Dooms et Mme Arghyris

Contact :

miv@epn-agglo.fr

02 32 36 28 80



POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE



Le Musée, situé de plain-pied, est accessible aux fauteuils roulants, à l'exception des sanitaires.

Des chaises sont à disposition dans la salle des collections permanentes.

Le parking de l'église, situé à 50 mètres du Musée, permet de se garer à proximité de l'entrée et de se rendre au Musée en passant par un espace plan.



POUR LES PERSONNES MALENTENDANTES

Des fiches de salle sont à disposition dans la salle des collections permanentes.



POUR LES PERSONNES MALVOYANTES OU NON-VOYANTES

Les chiens d'assistance sont autorisés dans l'ensemble des espaces du Musée.

Des loupes sont à disposition sur demande à l'accueil.

Des visites adaptées, axées sur le caractère tactile des instruments et sur la musique, sont proposées à nos visiteurs sur simple demande à l'accueil.



POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL

Des fiches Faciles à lire et à comprendre (FALC) sont à disposition dans la salle des collections permanentes.



VISITER LE MUSÉE DE MANIÈRE INDIVIDUELLE OU EN GROUPE

Le personnel du Musée peut organiser des visites guidées au format adapté aux handicaps mentaux et visuels.

Les visites de groupes (à partir de 8 personnes) sont sur réservation par mail (miv@epn-agglo.fr) ou au 02 32 36 28 80.

NOTRE OFFRE CULTURELLE ACCESSIBLE

LA MÉDIATION

Le personnel du Musée est sensibilisé à la question des différents types de handicap.

Sur simple demande, en arrivant sur place ou en nous contactant en amont, vous pouvez bénéficier d'une visite adaptée.



LES DISPOSITIFS D'AIDE À LA VISITE

- Fiches de salle Faciles à lire et à comprendre (FALC), disponibles dans la salle des collections permanentes

- Application « Le MIV », gratuite et disponible en téléchargement sur Apple et Android pour votre tablette et votre smartphone ; tablettes également disponibles en prêt à l'accueil sur demande. L'application propose de découvrir l'histoire et les collections grâce à des textes, des audio, des images inédites ainsi qu'un parcours sonore de 12 pistes et un parcours de découverte dans les rues de La Couture-Boussey. Un réseau Wi-Fi gratuit est accessible dans les salles et dans l'espace vert du Musée.



LES RENCONTRES ET LES CONCERTS

Le Musée propose également des rencontres avec des facteurs ou des musiciens, accessibles aux personnes à mobilité réduite, au sein du Musée. Les sanitaires ne sont en revanche pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les concerts, organisés par le Musée, sont donnés à l'église de La Couture-Boussey et sont également accessibles aux personnes à mobilité réduite.



PLAN DU MUSÉE

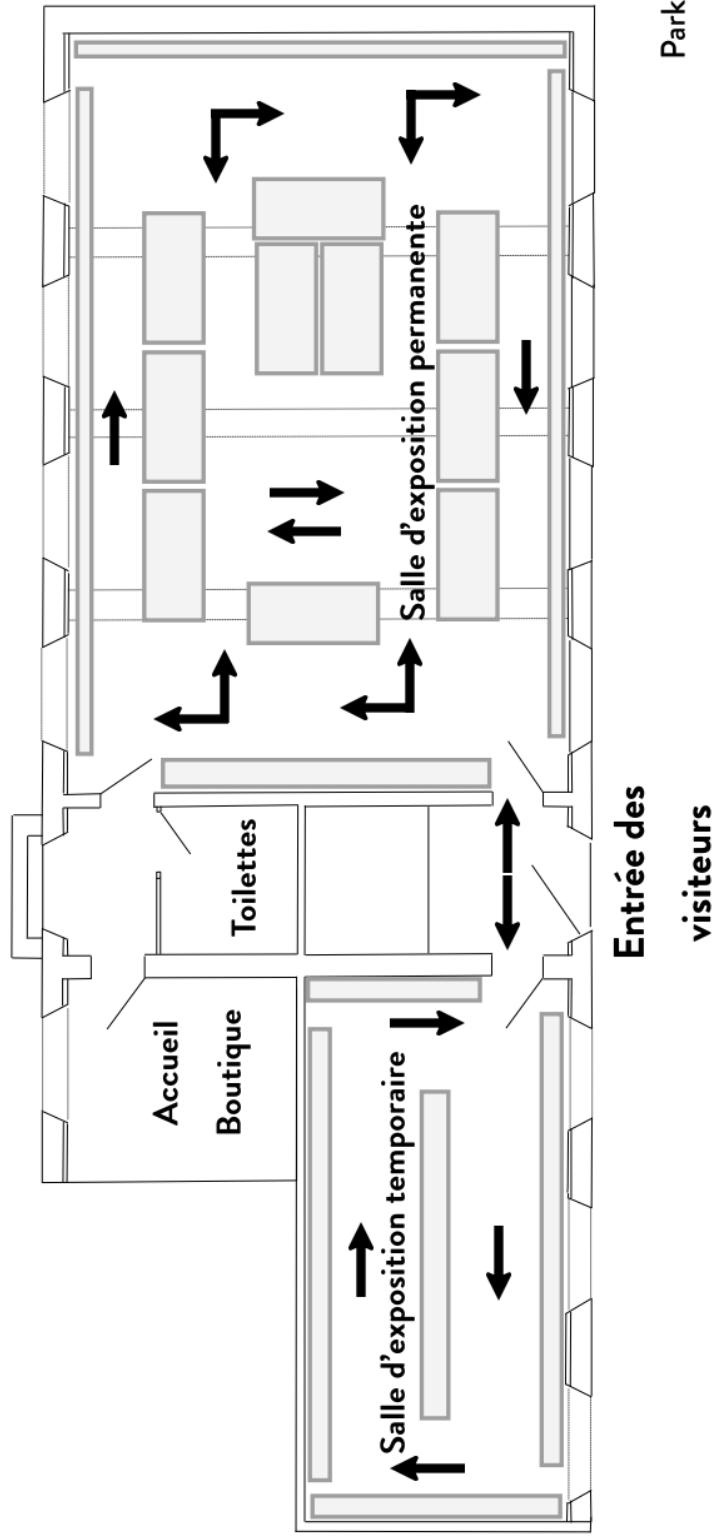
Le Musée des instruments
à vent - plan visiteur

Mairie

D833

Saint-André-de-l'Eure

lvry-la-Bataille



Entrée des
visiteurs

Parking église

INFORMATIONS PRATIQUES

LE MUSÉE DES INSTRUMENTS À VENT

2, rue d'Ivry - Place de l'église

27750 La Couture-Boussey

02 32 36 28 80

miv@epn-agglo.fr

lemiv.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

Mardi - Vendredi : 14h - 18h

Samedi : 9h30 - 12h30 ; 14h - 18h

Dimanche : 14h - 18h

Fermé : lun., les 01/01, 01/05 et 25/12

Visites guidées à 10h30 (sam.), 14h30 et 16h

TARIFS

Entrée gratuite.

Le Musée est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Accueil téléphonique du mardi au samedi (9h30-12h30 et 13h45-18h).

Dimanche et jours fériés : 13h45-18h.

Le Musée des instruments à vent, depuis la loi du 4 janvier 2002, est reconnu « Musée de France » par le ministère de la Culture.

Il est animé par un personnel scientifique spécialisé ayant pour missions de conserver, restaurer, étudier, diffuser et enrichir les collections. À ce titre, le MIV contribue à assurer l'égal accès de tous à la culture.

Suivez l'actualité du MIV :



@MuseeMiv



@MuseeMiv



museemiv



Conseillez le MIV sur TripAdvisor



Retrouvez-nous sur
[Google Arts & Culture](#)

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Les déplacements ;
- Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- La largeur des couloirs et des portes ;
- La station debout et les attentes prolongées ;
- Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr



2) Comment les pallier ?

- Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Pré-cisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- Le repérage dans le temps et l'espace ;
- L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- La communication orale ;
- L'accès aux informations sonores ;
- Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- Le repérage des lieux et des entrées ;
- Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Un stress important ;
- Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- La communication.

2) Comment les pallier ?

- Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :

APAJH, CDC, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEL

ATTESTATION DE FORMATION

Le centre national de la fonction publique territoriale atteste que :

Madame DOOMS Capucine
Né.e le : 26/06/1993
Collectivité : EVREUX PORTES DE NORMANDIE
Cadre d'emploi :

A suivi la formation « L'accessibilité pour tous au musée » qui s'est déroulée du 26/09/2019 au 27/09/2019, à Vieux.

Libellé de la séance	Dates	Nb d'heures de présence	Nb d'heures de la séance
L'accessibilité pour tous au musée	Du 26/09/2019 Au 27/09/2019	12.0	12.0

Conformément à la demande d'inscription, la formation a été prise en compte au titre de la **Professionnalisation tout au long de sa carrière**.

La durée de la formation entre dans le cadre des obligations statutaires de formation définies par le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 pour l'ensemble des filières et, pour la filière Police Municipale, par les articles L 511-6 & R511-35 à 40 du Code de la Sécurité Intérieure.

Le Directeur,



Olivier COMPAIN.